



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-007

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, François ROGER, François TIERCE, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Laurent JACQUES

OBJET : MISSION OBLIGATOIRE – ANIMATION DE L'EMPLOI TERRITORIAL – APPLICATION WEB BILAN SOCIAL – CONVENTION AVEC LE CIG GRANDE COURONNE – AVENANT DE PROLONGATION – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 231-4,



- Vu la Charte de Coopération Régionale en date du 20 Octobre 2016 désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime comme Centre Coordonnateur de la nouvelle Région Normandie,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 2017 autorisant le principe de la signature de la convention bilatérale entre le CdG76 et le CIG Grande Couronne afin de définir les règles d'utilisation du nouvel outil de recueil du bilan social ainsi que la participation annuelle associée à sa mise à disposition,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2017 autorisant de la signature de la convention bilatérale entre le CdG76 et le CIG Grande Couronne afin de définir les règles d'utilisation du nouvel outil de recueil du bilan social ainsi que la participation annuelle associée à sa mise à disposition,

Le Président cède la parole à Madame Marie-Françoise LOISON, 2^{ème} vice-présidente qui souhaite informer les membres du Conseil d'Administration que, pour faciliter l'établissement obligatoire du Rapport Social Unique (RSU), les Centres de Gestion mettent à la disposition des collectivités et établissements publics de leur ressort, une application Web développée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, en lien avec un éditeur.

Madame LOISON précise que l'utilisation de cette application fait l'objet d'un conventionnement entre chaque Centre de Gestion utilisateur et le CIG Grande Couronne.

Cet outil contribue à la collecte et à la rationalisation des données sociales. Il permet également la confection et la mise à disposition des collectivités de synthèses automatisées de leurs données sur plusieurs thématiques. C'est également à partir de cette application informatique que le Centre de Gestion alimente l'observatoire normand de l'emploi et édite les publications telles que le Focus de l'emploi.

Madame LOISON rappelle que, lors de sa séance du 14 décembre 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la signature de la convention avec le CIG Grande Couronne pour une durée de cinq années, soit jusque fin 2022. Le CIG Grande Couronne devant remettre en concurrence le marché de maintenance de l'application au cours de l'année 2023, il propose de prolonger d'une année la convention par avenant, selon les mêmes conditions financières, soit 2 262 € TTC pour l'année 2023.

Il est à noter que depuis le RSU 2021, la DGCL a rendu obligatoire le renseignement des données sociales de l'ensemble des collectivités par le biais de cette application Web désormais nommée « données sociales ».



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame LOISON entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de l'application web bilan social pour l'année 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS



